

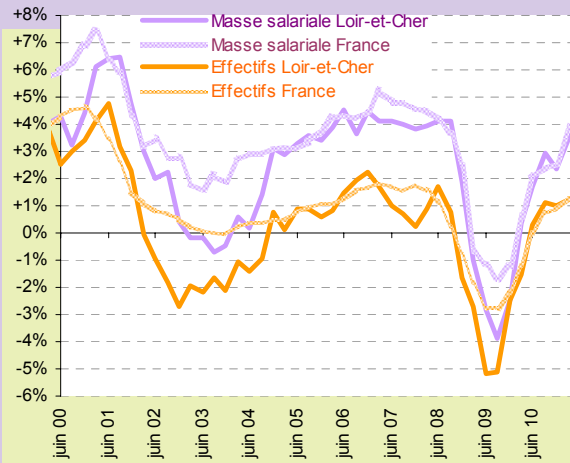
Conjonct'Ur 41

Conjoncture départementale de l'emploi salarié

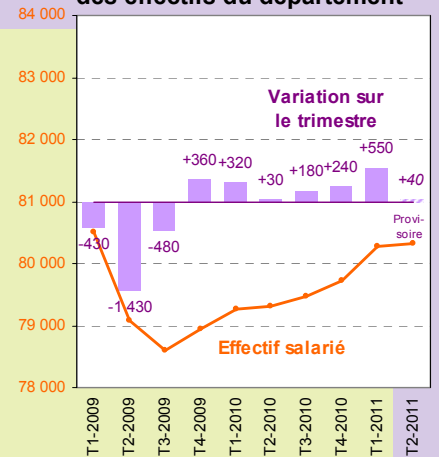
+1,3%

C'est le taux de croissance annuel de l'emploi dans le Loir-et-Cher observé au 2^e trimestre 2011. Ce taux est identique à celui observé au niveau national et représente la création de 1000 postes sur un an. En évolution trimestrielle toutefois, les données provisoires indiquent une stabilisation de la dynamique des derniers trimestres. Si l'évolution annuelle de l'emploi est encourageante, elle est encore fragile car principalement portée par l'intérim (+21% sur un an), qui marque toutefois le pas ce trimestre. Le commerce et l'industrie perdent toujours des postes. Enfin le taux de croissance est positif dans les trois zones d'emploi du département.

Taux d'évolution annuel des effectifs et de la masse salariale



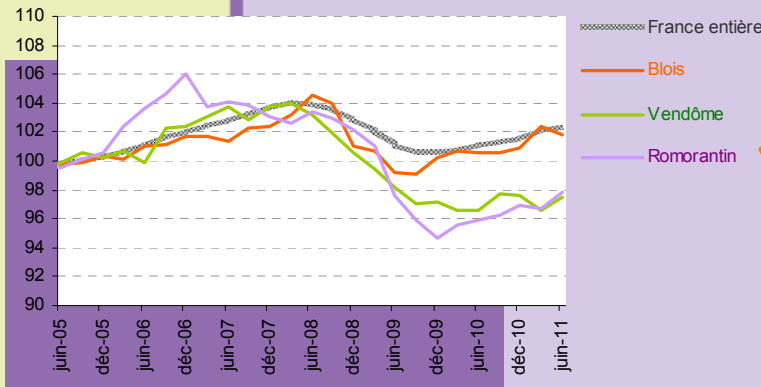
Évolution trimestrielle des effectifs du département



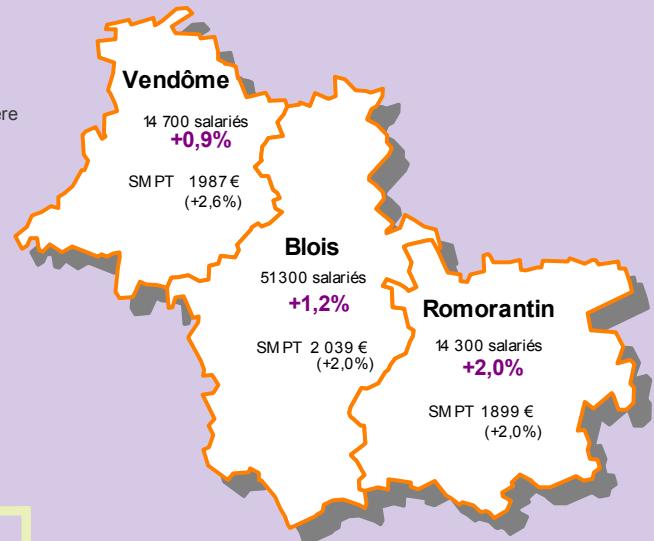
Source : Acoess - Urssaf

L'emploi par zone d'emploi

Effectif salarié – Base 100 en 2005



Effectif salarié et salaire moyen par tête (SMPT) Niveau et évolution annuelle



Les embauches par type de contrat

Ensemble des embauches comptabilisées au 2^e trimestre 2011

	Embauches directes				Intérim
	CDD courts	CDD longs	CDI	Total	
Ensemble des embauches	11 810	4 750	2 880	19 440	30 840
Évol T2-2011 / T2-2010	+9%	+1%	+16%	+8%	+7%
Taille d'entreprise	moins de 20 salariés	4 990	2 030	1 330	8 350
	20 salariés ou plus	6 820	2 720	1 550	11 090
Secteur d'activité	Industrie	210	480	410	1 100
	BTP	180	500	400	1 090
	Tertiaire	11 420	3 770	2 070	17 260

Source : Acoess - Urssaf

Comparaison régionale

	Effectifs salariés	Évolution annuelle des effectifs	Évolution annuelle de la masse salariale
Cher	68 330	-0,3%	+2,9%
Eure-et-Loir	95 730	+1,5%	+3,5%
Indre	53 520	+0,7%	+2,8%
Indre-et-Loire	155 670	+1,3%	+4,2%
Loir-et-Cher	80 340	+1,3%	+4,4%
Loiret	187 740	+0,7%	+3,3%
Région	641 300	+0,9%	+3,6%
France (en milliers)	17 950	+1,3%	+3,8%

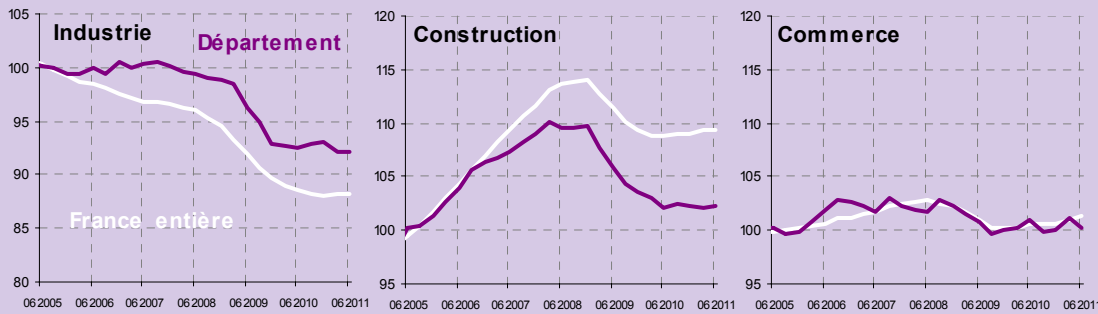
Source : Acoess - Urssaf

L'emploi par secteur d'activité

	Effectif salarié			Salaire mensuel moyen par tête			
	au 2e trimestre 2011	Évolution annuelle		Département		France entière	
		Département	France entière	au 2e trim 2011	Évol. annuelle	au 2e trim 2011	Évol. annuelle
Industrie	22 130	-0,5%	-0,3%	2 490 €	+3,0%	2 670 €	+3,0%
Construction	7 810	+0,3%	+0,5%	1 750 €	+2,4%	2 000 €	+2,7%
Commerce	12 300	-0,8%	+0,8%	1 920 €	+1,9%	2 120 €	+2,1%
HCR	4 150	+1,6%	+4,3%	1 510 €	+2,1%	1 570 €	+1,8%
Autres services	29 130	+1,0%	+1,0%	1 820 €	+1,5%	2 400 €	+2,0%
Intérim	4 820	+21,4%	+14,3%	1 900 €	+3,3%	1 960 €	+2,5%
Total	80 340	+1,3%	+1,3%	2 010 €	+2,1%	2 310 €	+2,1%

HCR : Hôtels cafés restaurants

Évolution de l'effectif salarié (indice base 100 en 2005)



Une situation qui se stabilise

Le Loir-et-Cher semble avoir trouvé son rythme de croisière. Depuis fin 2009, le département recrée de l'emploi chaque trimestre, porté principalement par l'intérim. Ce trimestre, l'intérim ayant marqué le pas, les créations d'emplois sur le département sont timides, mais l'orientation annuelle reste favorable. L'effectif salarié dans le département repasse ainsi au-dessus de la barre des 80 000, pour la première fois depuis le début de l'année 2009. Il subsiste cependant un déficit de plus de 3000 emplois par rapport à l'été 2008.

Le secteur des services, hors commerce, affiche une bonne dynamique, par la création en un an de 430 emplois, dont 130 dans les transports et 70 dans l'hôtellerie - restauration.

En revanche, la préoccupation reste de mise pour le secteur industriel, qui perd encore globalement 120 emplois sur 12 mois : les difficultés dans les industries du plastique, du bois et du papier ainsi que dans les industries agro-alimentaires ne sont en effet pas suffisamment compensées par le rebond de l'emploi dans la métallurgie, les industries du meuble, et de réparation et installation de machines.

La construction enfin, parvient juste sur la période à maintenir ses effectifs. Stabilisation en demi-teinte donc pour l'emploi dans le département, avec des secteurs qui se portent bien, mais d'autres encore en difficulté.

A propos de ces données

Champ couvert

Ensemble des établissements exerçant leur activité dans le département dans le secteur concurrentiel, c'est-à-dire tous les secteurs d'activité économique sauf : administrations publiques, éducation non marchande, santé non marchande, emploi par les ménages de salariés à domicile. Le secteur agricole est également exclu (dépend de la Mutualité sociale agricole).

Masse salariale et effectifs

Source : exploitation des informations déclaratives mensuelles ou trimestrielles fournies par les employeurs. Les données sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent. Les données sont également désaisonnalisées (ce qui peut conduire à des révisions des périodes antérieures).

La masse salariale correspond à la somme des salaires versés par les employeurs du département pendant la période donnée, y compris commissions, rémunération des heures supplémentaires, primes et avantages en nature. Sont exclus : les revenus de remplacement, les primes d'intéressement et de participation.

L'effectif salarié est un effectif en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à la moyenne des deux effectifs de début et fin de trimestre, puis en divisant par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Embauches par type de contrat

Résultats issus de l'exploitation statistique des déclarations uniques d'embauche (DUE) des employeurs du département. La répartition selon le type de contrat est obtenue par extrapolation des déclarations réalisées sur internet pour lesquelles l'information est obligatoirement connue.

CDD court : CDD de moins de 30 jours.

CDD long : CDD d'au moins 30 jours.

Indicateurs présentés

Les effectifs, les masses salariales et les SMPT sont corrigés des variations saisonnières. Du fait des arrondis, les totaux récapitulatifs peuvent différer de la somme de chacun des items, en ligne ou en colonne.

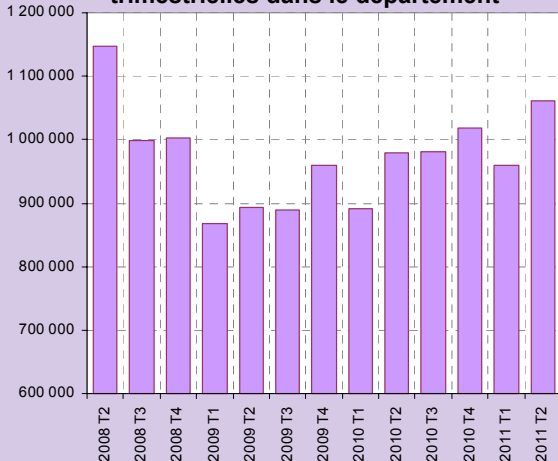
Le taux d'évolution annuelle des effectifs et de la masse salariale compare les données du trimestre à celles du même trimestre de l'année précédente. Le taux d'évolution annuelle du SMPT compare le SMPT moyen de l'année (montant des masses salariales versées sur les 12 derniers mois rapporté à l'effectif annuel moyen) au SMPT moyen de l'année précédente.

Les données des trimestres précédents sont susceptibles d'être corrigées pour tenir compte des informations tardives recueillies auprès des entreprises. C'est pourquoi les résultats du dernier trimestre sont considérés comme provisoires.

Heures supplémentaires

Le nombre d'heures supplémentaires est déduit des montants d'exonération TEPA déclarés par les entreprises du département. Chaque heure supplémentaire ouvre droit à une exonération de cotisation patronale de 1,50€ (entreprise d'au plus 20 salariés) ou 0,50€ (entreprise de plus de 20 salariés). Les informations annuelles des tableaux récapitulatifs permettant de corriger ces montants sont intégrées dans le calcul. Les données du dernier trimestre sont provisoires.

Nombre d'heures supplémentaires trimestrielles dans le département



Taux de croissance annuel des heures supplémentaires trimestrielles

